

Image not found or type unknown



Demande de conseil pour procedure

Par **daumick**, le **02/02/2010** à **15:38**

Bonjour, j'ai acheté un camion snack ambulant à une personne en activité dans ce domaine, celle-ci ne m'a pas tenu informée qu'elle était en auto entreprise ni sur le site de vente. Ayant créé mon entreprise dans le même temps je ne savais pas qu'il ne récupère pas de tva, car si il aurait précisé sur le site qu'il était en auto entreprise, je me serais renseigné avant d'acheter le camion d'un montant quand même de 19500 euros donc à peu près 3800 euros de tva que je croyais me faire rembourser. Pouvez-vous me renseigner si une procédure existe contre ce genre de personne. Merci d'avance. Mr Michael Daumard